

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_09-DE

S²LOW

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand
Hervé Barse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12092024-09

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
CCAS DE NEVERS ET LA CUISINE DES SAVEURS PORTEE PAR LE SYMO**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les collaborations quotidiennes et le partenariat développés depuis plusieurs années avec la Cuisine des saveurs permettant le déploiement du service de portage de repas au bénéfice des habitants des communes de Nevers, Fourchambault, Coulanges les Nevers et Challuy,

Considérant la volonté commune de prolonger et développer ces relations dans un contexte où une alimentation saine et de qualité constitue une priorité pour tous,

Considérant la volonté du CCAS de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour l'ensemble de ses actions,

Considérant que la formalisation des modalités du partenariat avec la Cuisine des Saveurs par une convention est souhaitable,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2024 à 2027 soumise à votre examen,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention ainsi que tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

